



EUROPEAN PARLIAMENT

2009 - 2014

Session document

15.9.2009

B7-0076/2009

MOTION FOR A RESOLUTION

with request for inclusion in the agenda for the debate on cases of breaches of human rights, democracy and the rule of law

pursuant to Rule 122 of the Rules of Procedure

on the case of Muhannad Al Hassani

Willy Meyer

on behalf of the GUE/NGL Group

European Parliament resolution on the case of Muhannad Al Hassani

The European Parliament,

-vu l'article 122, paragraphe 5, de son règlement;

-vu ses précédentes résolutions sur la Syrie;

A) Considérant que l'avocat syrien M.Muhannad al-Hassani a été arrêté à Damas le 28 juillet 2009 en raison de son action légitime de défense des prisonniers politiques en Syrie, et que ce défenseur des droits humains aurait été inculpé « d'atteinte au sentiment national » et de « diffusion de fausses informations »;

B) Rappelant qu'avant son arrestation, M.Muhannad al-Hassani avait été interrogé à plusieurs reprises par les services de la sûreté de l'État syrien, ces interrogatoires portaient essentiellement sur ses interventions dans le domaine des droits humains et la défense de détenus politiques;

C) Considérant que la première audience de M.Muhannad al-Hassani a eu lieu à huis clos et que même son avocat n'a pas pu y assister;

D) Rappelant qu'en 2007, les autorités avaient empêché Muhannad al-Hassani et des autres avocats spécialisés dans la défense des droits humains de se rendre en Égypte pour participer à un atelier organisé par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et l'Institut d'études sur les droits humains du Caire;

1) demande la libération immédiate de l'avocat Muhannad al-Hassani qui, selon les organisations internationales des droits de l'homme, est incarcéré uniquement en raison de son action légitime en faveur des droits humains;

2) demande la libération immédiate, aussi, de M.Anwar al-Bunni, avocat et défenseur des droits humains, qui purge actuellement une peine de cinq ans d'emprisonnement pour « diffusion de fausses informations portant préjudice à l'État », en raison d'une interview accordée en avril 2006 à un journal qatari dans laquelle il avait déclaré que la mort d'un détenu était « due à de mauvais traitements, voire à des actes de torture »; demande la libération des tous les prisonniers politiques;

3) réitère sa conviction que la promotion des droits de l'homme est un des piliers des relations UE-Syrie, et souhaite que le développement de ces relations portent à une amélioration des libertés civiles en Syrie;

4) charge son président de transmettre cette résolution au Conseil, à la Commission et au gouvernement et au parlement syriens.